

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 2023/05

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Date de la convocation :  
**5 avril 2023**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **12**

Nombre de votants : **14**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

Le **mardi 11 avril 2023 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M BONARDI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

**ETAIENT REPRESENTEES :**

Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. BONARDI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ).

**ETAIENT ABSENTS** : M MERY, *adjoint au Maire*, Mme CASASOPRANA, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

L'assemblée délibérante doit constater la stricte concordance des deux documents.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'exercice 2022 présente un résultat de fonctionnement de 275 478.80 €.

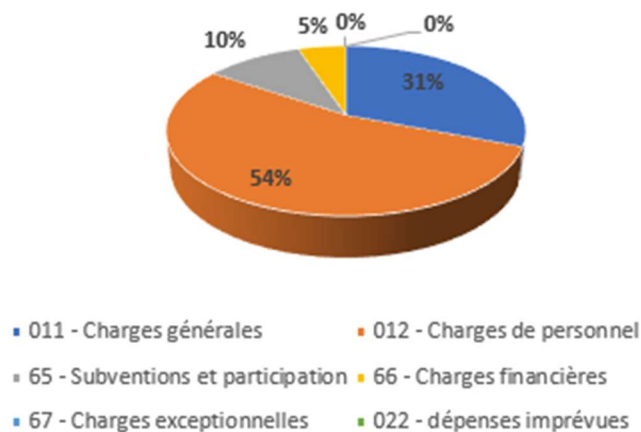
L'autofinancement disponible s'élève quant à lui à 409 501.29 € :

- Résultat de clôture 2022 (275 478 €)
- Cumulé au résultat de clôture 2021 (489 133.26)
- Et déduction faite de la part affecté à l'investissement (-355 110.77)

### 2. Les principales dépenses et recettes réelles de la section de Fonctionnement :

#### 2.1 Répartition des dépenses de fonctionnement

Poids des chapitres sur le total des dépenses de fonctionnement

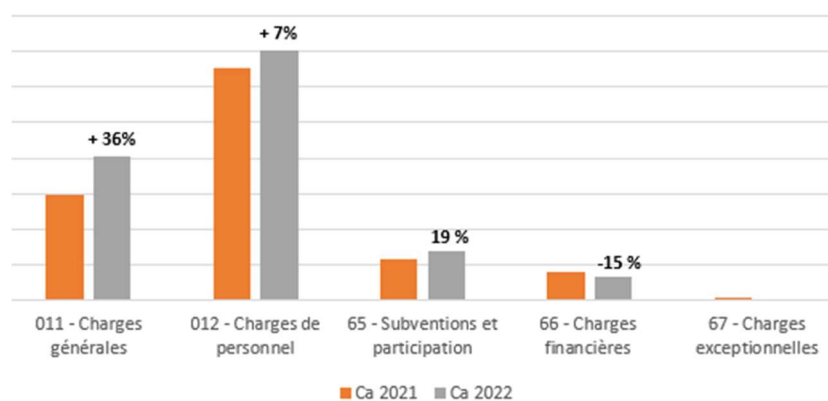


En 2022, les charges à caractères générales représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement contre 26% en 2021, les charges de personnel 54% contre 57% en 2021 et les subventions et participations restent au même niveau qu'en 2021, soit 10%.

#### Vue d'ensemble et analyse des dépenses de fonctionnement

OBJET	CA 2021	CA 2022	Evol 2021-2022
011 - Charges générales	594 483,14	808 946,97	36,08%
012 - Charges de personnel	1 309 271,10	1 403 455,83	7,19%
65 - Subventions et participation	229 878,51	272 628,52	18,60%
66 - Charges financières	158 785,54	134 876,92	-15,06%
67 - Charges exceptionnelles	14 261,33	49,50	-99,65%
022 - dépenses imprévues	0,00	0,00	
<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>2 306 679,62</b>	<b>2 619 957,74</b>	<b>13,58%</b>

## Evolution des dépenses de Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement augmentent en globalité de 14 % en 2022 comparativement à 2021 avec une hausse de + 313 278 €.

➤ Augmentation des charges à caractère général entre 2021 et 2022 de 214 464 € :

Durant l'exercice 2022 marquée par une inflation galopante, les dépenses à caractère général se sont élevées à 808 946.97 € contre 594 483,14 € en 2021.

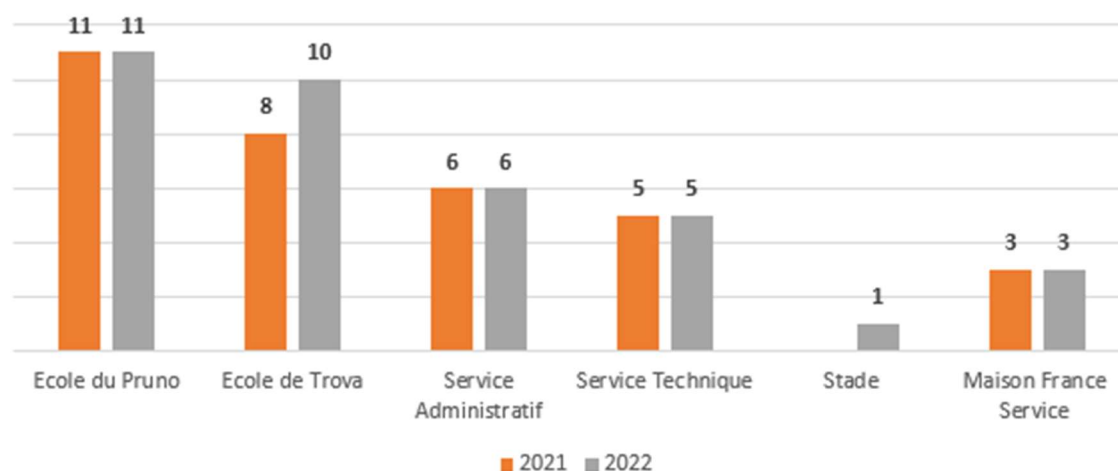
La reprise de l'activité et l'augmentation des prix a entraîné une hausse des charges de carburant (+41 %), de l'alimentation (+25 %), et des fournitures administratives (+16%).

Les hausses les plus significatives se situent au niveau des :

- Dépenses sur bâtiment public + 234% : l'année 2022 a été marquée par le traitement des termites de la Mairie d'Alata village avec réfection des peintures de la salle des mariages et de la salle du conseil ainsi que le remplacement d'un fermant et la pose et la dépose des armoires.
- Contrats de prestations de service + 757% : Initiée début 2022, la numérisation des archives pour un montant global de 105 336 € a permis de sécuriser les documents d'urbanisme ainsi que l'état civil. Cette opération est financée à hauteur de 85% par l'Etat.
- Autres biens mobiliers + 409% : La commune d'Alata a signé une convention avec la société SMMI afin de vérifier et d'entretenir les poteaux d'incendie du territoire communal. Ainsi en 2022, 13 poteaux ont fait l'objet d'une mise en conformité pour un montant HT de 7670 € et 2 poteaux ont fait l'objet d'un remplacement (Investissement).
- Fêtes et cérémonies + 269% : En 2022, la reprise des manifestations et des cérémonies a entraîné une augmentation des dépenses de + 13 431.53 € par rapport à 2021, les exercices précédents ayant vu ces activités suspendues en raison de la crise Covid.

➤ Augmentation des charges de personnel entre 2021 et 2022 de 7.19 % :

## Répartition du personnel communal



En 2022, l'effectif augmente de 9% (effectif 2022 : 36 agents / effectif 2021 : 33 agents) en raison du recrutement de 2 agents supplémentaires à l'école de Trova (1 apprenti et 1 vacataire) ainsi qu'un gardien au stade Barthélémy Silvani (1 vacataire).

La hausse des dépenses de personnel est due au recrutement de 3 agents supplémentaires, à la réforme portant sur la revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C représentant 89% de l'effectif communal, au versement de l'indemnité inflation (28 agents concernés) ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.

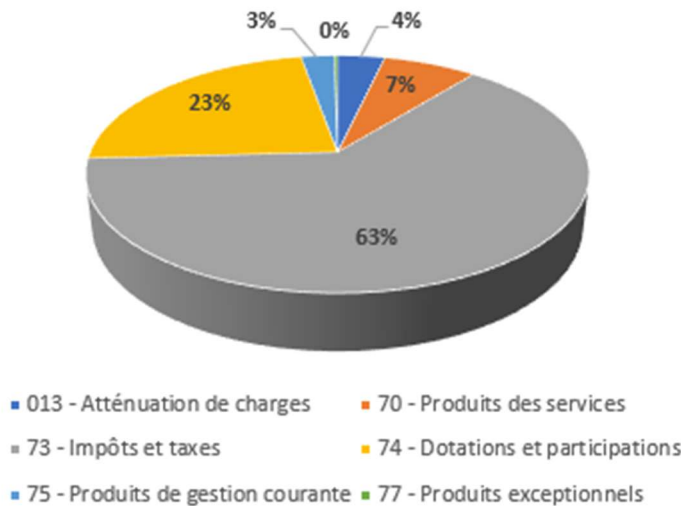
➤ **Augmentation des subventions et participations entre 2021 et 2022 de 18.6% :**

Les autres charges de gestion courantes ou subventions et participations augmentent de 42 750.01 € par rapport à en raison de :

- Augmentation des autres contributions telles que le remboursement ALSH de 5%
- Montant du au syndicat d'énergie au titre des frais de géo référencement des matériels et ouvrages constituant le parc d'éclairage de la commune : 18 000 € pour 436 points lumineux rénovés
- Augmentation des subventions versées aux associations avec la prise en compte de la convention pluriannuelle d'objectifs liant l'association Olympique Alatais à la Mairie d'Alata d'un montant de 40 000 €. Cette dépense fait l'objet d'une contrepartie en recettes de fonctionnement.

**2.2 Répartition des recettes de fonctionnement**

**Poids des chapitres sur le total des recettes de fonctionnement**



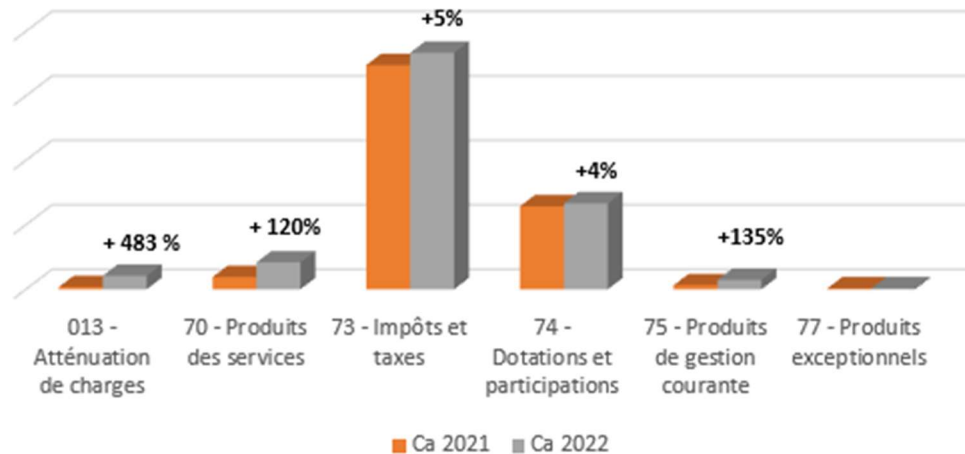
En 2022, la fiscalité (Impôts et Taxes) représente 63% des recettes de fonctionnement contre 69% en 2021, les dotations et participations 23% contre 25% en 2021 et les produits des domaines et des services 7% contre 4% en 2021.

**Vue d'ensemble et Analyse des recettes de fonctionnement**

OBJET	CA 2021	CA 2022	Evol 2021-2022
013 - Atténuation de charges	18 029,17	105 048,96	482,66%
70 - Produits des services	94 660,64	208 639,55	120,41%
73 - Impôts et taxes	1 738 497,48	1 833 550,05	5,47%
74 - Dotations et participations	643 079,86	667 119,70	3,74%
75 - Produits de gestion courante	31 539,13	74 007,94	134,65%
77 - Produits exceptionnels	7 299,32	7 070,34	-3,14%
<b>Recettes réelles fonctionnement</b>	<b>2 533 105,60</b>	<b>2 895 436,54</b>	<b>14,30%</b>

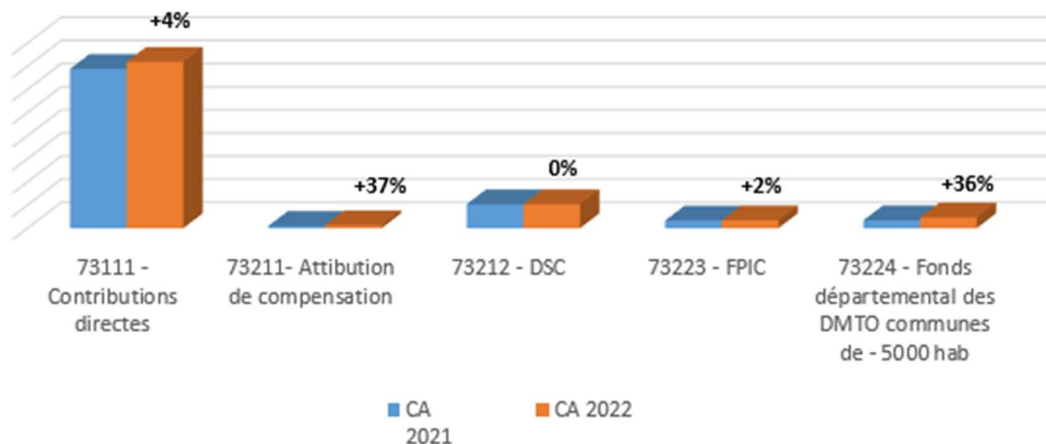
Les recettes de fonctionnement augmentent de 14 % en 2022 comparativement à 2021 représentant une hausse de 362 331 €.

### Evolution des recettes de Fonctionnement



- Augmentation du chapitre « Atténuation de charges » de + 87 020 € par rapport à 2021. Essentiellement dû au financement de deux agents Maison France Service par le SGAC et la CNFS pour un montant total de 70 000.00 € et de la régularisation auprès de CNP des remboursements de maladie du personnel à hauteur de 29 306 €.
- Augmentation de 113 979 € des produits de service par rapport à 2021 en raison de la régularisation des encaissements sur le compte de la Trésorerie des produits issus de la vente des repas aux familles de 2021 et la régularisation des ventes de concessions des cimetières d'Alata village et San Benedetto (+11 052 €)
- Augmentation du produit des impôts et taxes de + 4.46% par rapport à 2021 :

### Répartition du chapitre 13 - Impôts et taxes



- Contributions directes : en hausse de 5.47 % soit + 95 053 €

78% des « Impôts et taxes » sont composés des « contributions directes ». C'est-à-dire du produit issu de la fiscalité directe qui augmente de + 61 325 € par rapport à 2021 sous l'effet conjugué de l'actualisation des bases fiscales (au taux de l'inflation constaté à novembre N-1) et de la richesse physique du territoire (nouvelles constructions).

Les taux d'imposition votés en 2022 restent inchangés.

	Taux	Produit perçu 2022
TFPB – Taxe Foncière Propriétés Bâties	26.04 %	898 630 €
TFPNB – Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	60.25 %	5 153 €
Rôles supplémentaires	-	90 706 €
Versement Coefficient correcteur	1.491438	443 346 €
Total reversé		1 437 835 €

- Fiscalité reversée entre collectivités : en hausse de + 3.19 % dû à une augmentation du Fonds Départemental des DMTO de 36% en raison de fortes transactions immobilières en 2021.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Éléments préliminaires

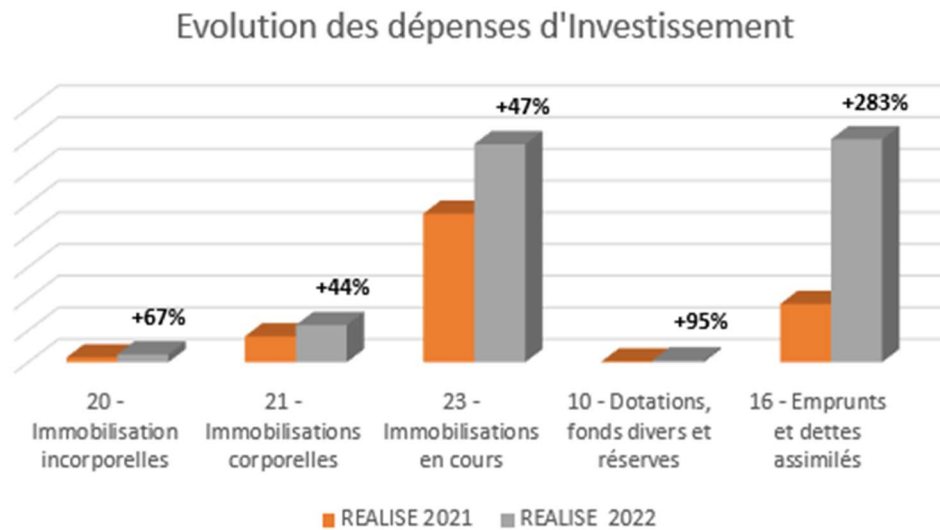
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### 2. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
OBJET	REALISE 2021	REALISE 2022	OBJET	REALISE 2021	REALISE 2022
20 – Immobilisations incorporelles	15 024.00	25 024.16	13 - Subventions	49 995.09	555 336.69
21 – Immobilisations corporelles	81 650.78	117 291.18	16 - Emprunts	400 000.00	500 000.00
23 – Immobilisations en cours	468 885.71	688 285.73	-	-	-
<b>Dépenses Equipement</b>	<b>565 560.49</b>	<b>830 601.07</b>	<b>Recettes Equipement</b>	<b>449 995.69</b>	<b>1 055 336.99</b>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 063.91	5 969.38	10222 - FCTVA	0.00	714 864.66
16 – remboursement du capital de l'emprunt	183 644.51	703 671.19	10226 – Taxe Aménagement	171 961.22	200 819.22
-	-	-	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	672 803.22	355 110.77
<b>Dépenses financières</b>	<b>186 708.42</b>	<b>709 640.57</b>	<b>Recettes financières</b>	<b>844 764.44</b>	<b>1 270 794.65</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>752 268.91 €</b>	<b>1 540 241.64 €</b>	<b>Total réalisé</b>	<b>1 294 760.13 €</b>	<b>2 326 131.34 €</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>2 361 392.91 €</b>	<b>1 142 649.63 €</b>	<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>2 151 032.05 €</b>	<b>1 319 803.51 €</b>

A titre d'information, les restes à réaliser 2021 en dépenses (2 359 457 €) et en recettes (2 151 032 €) ont fait l'objet d'un toilettage en 2022 conformément aux observations émises par le Contrôle de légalité.

### 3. Evolution des dépenses réalisées en Investissement



L'évolution des dépenses d'Investissement démontre une forte reprise de l'activité en 2022 :

- Augmentation des dépenses d'Equipement de 45% (Chapitres 20, 21 et 23)
- Augmentation des dépenses Financières de 281%
- Diminution des restes à réaliser au 31 décembre 2022 de 52%

#### 3.1 Les dépenses d'Equipement en augmentation de 265 041 € par rapport à 2021 :

En 2022, les dépenses d'Equipement représentent 54 % du total réalisé pour ce même exercice. Elles concernent :

- **Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles en augmentation de 67% par rapport à 2021**

Les immobilisations incorporelles sont les actifs de la commune qui n'ont pas de substance matérielle, en opposé aux immobilisations corporelles.

Poursuivant sa démarche de dématérialisation, la commune d'Alata s'est dotée en 2022 de deux logiciels :

- Logiciel gestion des dossiers d'urbanisme : montant 12 108 € TTC, montant financé par les services de l'Etat à hauteur de 36%
- Logiciel Web de gestion financière, RH et élection : montant de 12 916.16 € TTC

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles en augmentation de 44% par rapport à 2021**

La hausse des dépenses de 36 640.40 € en 2022 est essentiellement due à :

- Indemnisation de propriétaire : 22 105.94 €
- Remplacement de 5 poteaux incendie : 5 918 €
- Informatisation des écoles de la commune (tableaux numériques) : 50 429.84 €. Cette opération est financée à hauteur de 69% par le Plan de relance de l'Etat.

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours de 47% par rapport à 2021

Opérations soldées en 2022	REALISE 2021	REALISE 2022
Réfection Eglise d'Alata	5 505,50	3 629,56
Voirie Ranuchjetu	4 773,78	9 429,44
Travaux d'électrification commune d'Alata	216 915,93	172 525,52
Stade communal Barthélémy Silvani	0,00	50 674,03
Hydraulique Alata Villanova	1 137,00	10 702,45
Ralentisseur Suartello	0.00	46 747,63

Opérations en cours en 2022	REALISE 2021	REALISE 2022
Voirie et maçonnerie divers	6 083,00	15 438,24
Réfection route de San Benedetto	0,00	49 166,05
Travaux de voirie divers	141 211,84	1 098,47
Travaux de bâtiments divers	0,00	34 080,85
Travaux de voirie sur la liaison Trova-Tuscia	0,00	47 669,39
Travaux de voirie au lotissement de Pietrosella	5 282,50	203 016,07
Réhabilitation stade BS - Mise à niveau de l'éclairage LED	0,00	11 216,20
Extension cimetière village	0,00	4 145,28
Menuiserie extérieure école du Pruno	0,00	13 165,81
Création d'un parking haut de Pietrosella	0.00	1 928,76
Elargissement voirie San Benedetto	0.00	3 757,50
Extension cimetière de San Benedetto	0.00	717,60
Construction d'un mur de soutènement colline de Trova	0.00	3 970,20
Opérations non Individualisées (Artélia)	7 297,70	1 594,08

### 3.2 Les dépenses financières en augmentation de 522 932.15 € par rapport à 2021 :

En 2022, les dépenses financières représentent 46 % du total réalisé pour ce même exercice. Elles concernent :

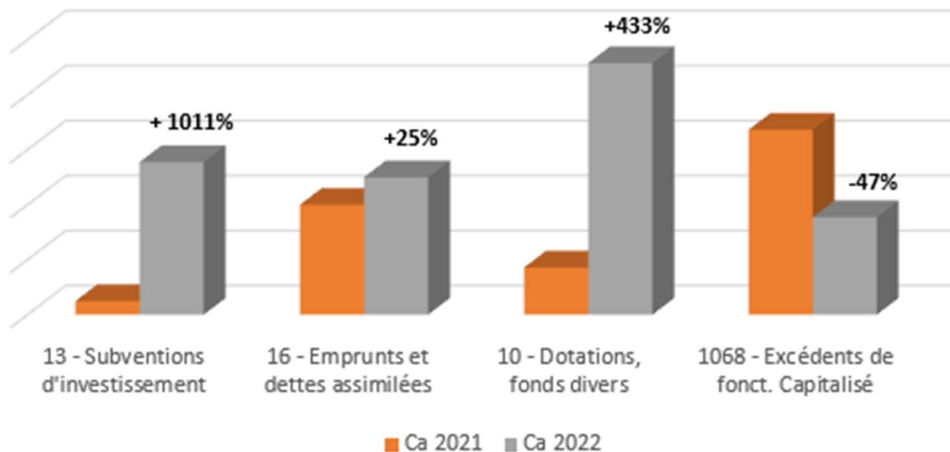
- Les dépenses inscrites au chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) en augmentation de 95% par rapport à 2021 essentiellement du au remboursement d'une taxe d'aménagement à hauteur de 5 969.38 € pour un permis annulé ;
- Les dépenses inscrites au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) en augmentation de 283 % par rapport à 2021 en raison de :
  - o Remboursement du capital des emprunts pour un montant de 203 671.19 €
  - o Remboursement d'un prêt relais arrivant à échéance en 2022 pour un montant de 500 000 € par la souscription d'un nouveau prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne du même montant.



#### 4. Evolution des recettes encaissées en Investissement

Avec un volume réalisé de 2 326 131.34 € en 2022, l'évolution du recouvrement est actée en 2022 avec une hausse de 1 031 371.21 € par rapport à 2021 (+ 80%).

#### Evolution des recettes d'Investissement



Ainsi durant l'exercice écoulé, l'accent a été mis sur le recouvrement des recettes comme en témoigne l'évolution des chapitres :

- Subventions (chapitre 13) avec une hausse de 505 341 € par rapport à 2021,

Les subventions d'Investissement perçues représentent 24% des recettes d'investissement :

	2022
<b>Etat</b>	<b>373 304,00</b>
Rénovation cours école Trova + sécurisation Pruno (clôture)	742,50
Mise en sécurité de l'école du Pruno	11 732,00
Mise en sécurité de l'école de Trova	12 733,50
Stade communal Barthélémy Silvani	150 000,00
Travaux de voirie sur la liaison Trova-Tuscia	28 443,00
Travaux de voirie au lotissement de Pietrosella	41 519,00
Renforcement équipement informatique commune	8 343,50
Maison France Service	64 812,10
Informatisation Ecoles de Trova et Pruno (tableaux numériques)	24 992,00
Rénovation des menuiseries extérieures de l'école du Pruno	18 768,00
Acquisition logiciel gestion cantines et garderies commune	3 634,00
Dématérialisation de la réception et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	4 400,00
Aménagement paysager MFS	3 184,00
<b>Collectivité de Corse</b>	<b>182 032,69</b>
Voirie Ranuchjetu	24 271,36
Aménagement cimetière communal	1 899,42
Réfection voirie Alata village	30 200,00
Equipeement site bilingue de Trova	4 200,90
Travaux électrification commune Alata	20 748,31
Travaux de voirie liaison Trova Tuscia	15 355,20
Travaux de voirie lotissement de Pietrosella	43 347,90
Rénovation cours d'école Trova et sécurisation du Pruno (clôture) sans le mur	13 701,60
Remplacement fenêtres école de Trova	9 375,00
Menuiserie extérieure école du Pruno	18 933,00

- Dotations et fonds divers (Chapitre 10) avec une hausse de 742 722.66 € par rapport à 2021 et notamment :
  - o Recouvrement du FCTVA des années 2018 à 2021 pour un montant de 714 864.66 €
  - o Recouvrement de la taxe d'aménagement pour un montant de 200 819.22 € correspondant aux seconds règlements des autorisations d'urbanisme accordées en 2020 et aux premiers règlements de celles accordées en 2021

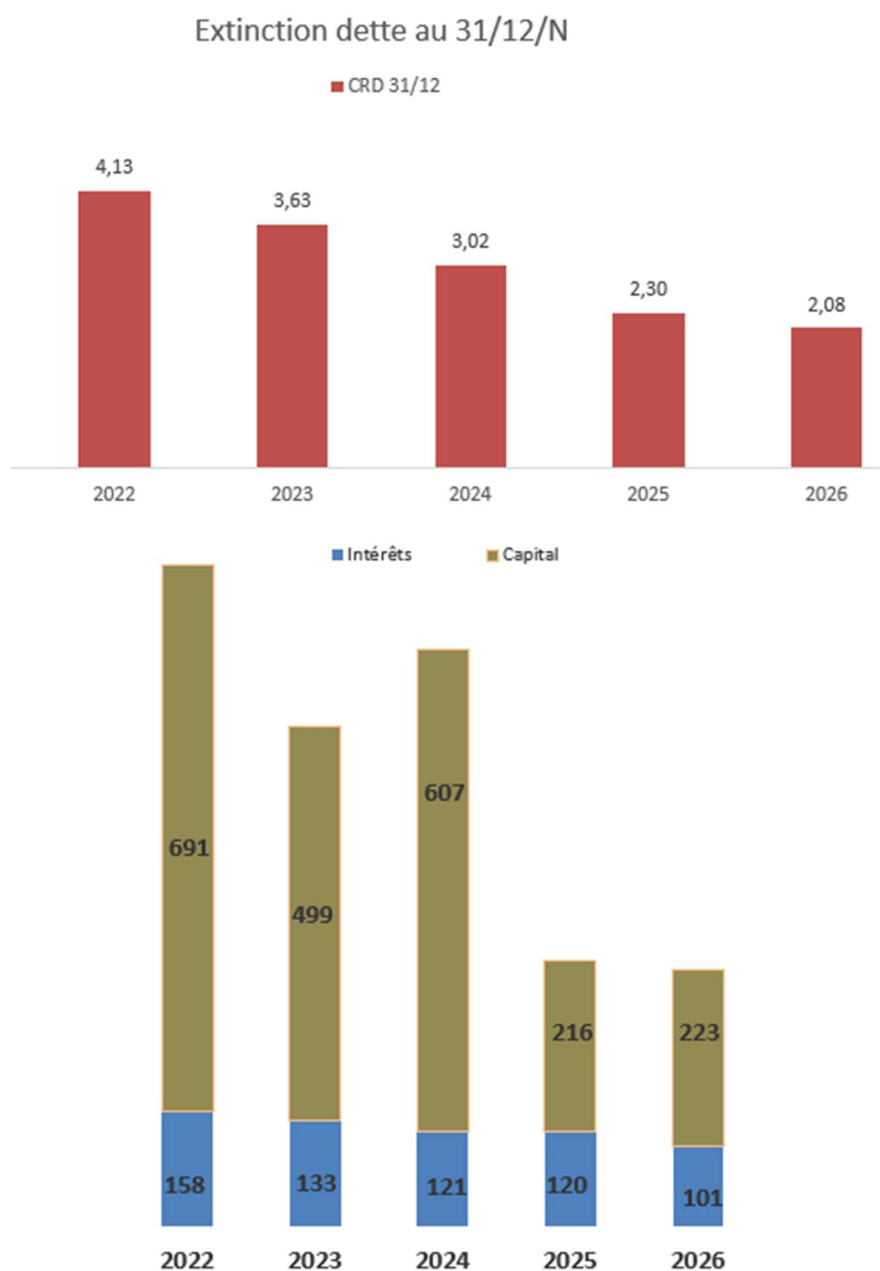
## 5. La dette communale au 31 décembre 2022

L'endettement de la Commune au 31 décembre 2022 est de 4 127 515.84 €. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ».

En 2022, la commune d'Alata a remboursé un prêt relais de 500 000 € arrivant à échéance au cours de l'exercice par la signature d'un nouveau prêt relais du même montant.

### Profil extinction de l'annuité de la dette de la commune d'Alata

En 2022, l'annuité de la dette s'est élevée à 641 130.02 euros dont 144 174.62 € consacrés au remboursement des intérêts et 691 230.40 € au remboursement du capital (dont 500 000 € du prêt relais).



## 6. Résultats d'Investissement

L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent d'investissement de **818 293.67 €** composé de :

- Résultat exercice 2022 : **785 889.70 €** (2 326 131.34 € recettes – 1 540 241.64 € dépenses)
- Reprise du déficit d'investissement 2021 : - **144 749.91 €** (542 491.22 € résultat de l'exercice 2021 + (-) 687 241.13 € résultat de clôture 2020)
- Et du solde positif des restes à réaliser à reprendre au budget 2023 : **+ 177 153.88 €** (1 319 803.51 € restes à réaliser en recettes – 1 142 649.63 € restes à réaliser en dépenses)

### III. RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2022

#### 1. Résultat global de clôture

L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent de **1 050 641.08 €**, composé de l'excédent de fonctionnement de 409 501.29 € et de l'excédent d'investissement de 641 139.79 €.

Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes (177 153.88 €), qui sont à reprendre au budget 2023, le résultat global de clôture s'élève à 1 227 794.96 €.

Résultat de fonctionnement	409 501.29
Résultat d'investissement	641 139.79
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 050 641.08 €</b>
Les RAR en dépenses	1 142 649.63
Les RAR en recettes	1 319 803.51
<b>Solde des RAR</b>	<b>177 153.88 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>1 227 794.96 €</b>

#### 2. Reprise des résultats 2022 au budget 2023

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Ainsi, l'excédent cumulé du compte administratif 2022 sera repris au budget 2023 comme suit :

- 409 501.29 € au chapitre 002 en recettes de fonctionnement (reprise du résultat),
- 641 139.79 € au chapitre 001 en recettes d'investissement (reprise du résultat).

**DECISION**

**Monsieur le Maire quitte la salle**

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,  
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article 2313-1,

**CONSTATE**  
que Monsieur le Maire a quitté la salle.

**CONSTATE**  
les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

**RECONNAIT**  
la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE ET ARRETE**  
les résultats tels que présentés dans le document.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.  
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**

